



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9
Présents : 9
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240926_6

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA SONNERIE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE SEPTEMBRE

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 19/09/2024

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; Jean-Luc TIXIER ; M. Florian CHANET ; M. Damien PETIT ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 1^{er} septembre 2021, le Conseil municipal avait fixé les horaires de sonnerie des cloches de l'église Notre Dame de Septembre. Suite à cette délibération, l'arrêté municipal n°2021-37 du 10 novembre 2021 a fixé les horaires de sonnerie des cloches comme suit :

- sonnerie toutes les heures sur l'amplitude 7 heures – 22 heures
- Angélus à 8 h 05, 12 h 05 et 19 h 05.

Suite aux observations d'un riverain dont la maison d'habitation est très proche de l'église, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire démarrer la sonnerie à 8 heures et non pas dès 7 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (8 voix pour, 1 voix contre) décide que les cloches de l'église Notre Dame de Septembre sonneront selon les horaires suivants :

- sonnerie toutes les heures sur l'amplitude 8 heures – 22 heures
- Angélus à 8 h 05, 12 h 05 et 19 h 05.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 23 octobre 2024
SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE
David DESPAX

